DLP25-4-79094449

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C C P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 153 - 19 Avril 1979

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1 - Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
2 - Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
3 - Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles.

Ils pourront être utilisés pendant la floraison mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- amitraz - binapacryl - bromophos - bromopropylate - chinométhionate - cyhexatin -
- dialiphos - dicofol - diéthion - endosulfan - phosalone - pirimicarbe - pyréthrines synergisées - roténone - tétradifon - tétrasul - toxaphène et polychlorocamphane.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : La plupart des arbres fruitiers, sauf ceux des régions tardives, étant en pleine floraison, leur protection va devoir être à nouveau assurée par une application à l'aide d'un fongicide organique de synthèse tel que : captane, doguadine, folpel, mancozèbe, etc...

OIDIUM DU POMMIER : Pour les variétés sensibles ajouter un anti-oïdium à la bouillie prévue pour la tavelure.

MONILIA DU CERISIER ET DE L'ABRICOTIER : Les traitements étant parfois négligés, de nombreuses fleurs et branchettes présentent des atteintes de la maladie.

HOPLOCAMPES DU POIRIER ET DU PRUNIER : Dans les vergers où ces ravageurs sont habituellement observés -les jeunes fruits sont rongés à l'intérieur par un asticot blanc à forte odeur de punaise- effectuer un traitement :
- au début de la chute des pétales pour le poirier
- au trois-quart de leur chute pour le prunier

P90

Azinphos, lindane, parathions ou mieux phosalone, non toxique pour les abeilles, pourront être employés pour cette application.

VIGNE

TRAITEMENTS DE DEBOURREMENT : A la faveur du réchauffement sensible enregistré après le 9 Avril les principaux cépages ont rapidement atteint le stade B, aussi les applications de débourrement doivent prendre le relais des traitements d'hiver.

ACARIOSE : Au stade C on peut intervenir avec un oléoparathion à 45 grammes de matière active par hectolitre (nombreuses spécialités)

EXCORIOSE : Si les traitements d'hiver à l'arsénite n'ont pu être effectués en raison des conditions météorologiques défavorables, on peut encore protéger les jeunes pousses pendant leur période de grande sensibilité au champignon. Dans la pratique il faut intervenir au stade C/D (pointe verte) ou au stade D/E (première feuille étalée) (Voir bulletin n° 147 du 8 mars 1979).

VERS GRIS - BOARMIES : Jusqu'à ce jour aucune attaque n'est signalée mais l'offensive de ces chenilles étant toujours soudaine et de courte durée (stades B/C à C/D) il est nécessaire d'assurer une surveillance quasi quotidienne dans les climats sensibles afin d'intervenir rapidement.

GRANDES CULTURES

CÉRÉALES :

Les premières observations du réseau "céréales" nous sont communiquées depuis le début de la semaine. La maladie la plus souvent signalée est la *RHYNCHOSPORIOSE* sur orges d'hiver et escourgeons (voir bulletin n° 152 du 13 avril 1979).

Peu d'attaques de *PIETIN VERSE* sont observées, sauf sur semis précoces.

COLZA :

La température élevée et l'ensoleillement de la fin de la semaine dernière ont été très favorables aux captures des *MELIGETHES*. Les parcelles fortement attaquées pourraient être protégées (voir bulletin n° 152 du 13 avril 1979).

CULTURES LÉGUMIÈRES

DESHERBAGE DE LA POMME DE TERRE : Pour les cultures de primeurs on peut employer avant levée du linuron à 500 g./hectare (Sarclex,... 1 Kg)

Pour les cultures de saison on peut utiliser en prélevée :

- linuron, monolinuron (Aresin : 2 Kg/ha)
- métribuzine (Sencoral : 1 Kg/ha)
- terbutryne (Igrane : 4 Kg/ha)
- métobromuron(Patoran : 4 Kg/ha)

ou associations de linuron avec monalide, terbacile, monolinuron, etc...

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.